

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Fi Solutions
8 rue Bayen
75017 Paris

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société EOS Imaging,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Personne concernée : Madame Marie Meynadier, Directrice générale

Modalités : votre conseil d'administration du 23 janvier 2018 a autorisé le principe d'une indemnité de départ au bénéfice de Madame Marie Meynadier. Cette indemnité serait due en cas de révocation, démission, non-renouvellement ou départ à la retraite de Madame Marie Meynadier.

Le montant de l'indemnité sera égal à douze mois de salaire fixe et variable, le calcul étant fait sur la moyenne mensuelle de la rémunération brute fixe et variable perçue par Madame Marie Meynadier au cours des douze derniers mois précédant le départ.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le paiement de l'indemnité sera subordonné à l'atteinte des critères de performance définis par le Conseil d'administration et liés au développement de l'activité de la société.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la société : votre conseil d'administration a considéré que ce principe d'indemnité est cohérent avec la durée du mandat de Madame Marie Meynadier et est cohérent avec les pratiques constatées en la matière.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Géraldine Segond

Fi Solutions



Jean-Marc Petit